



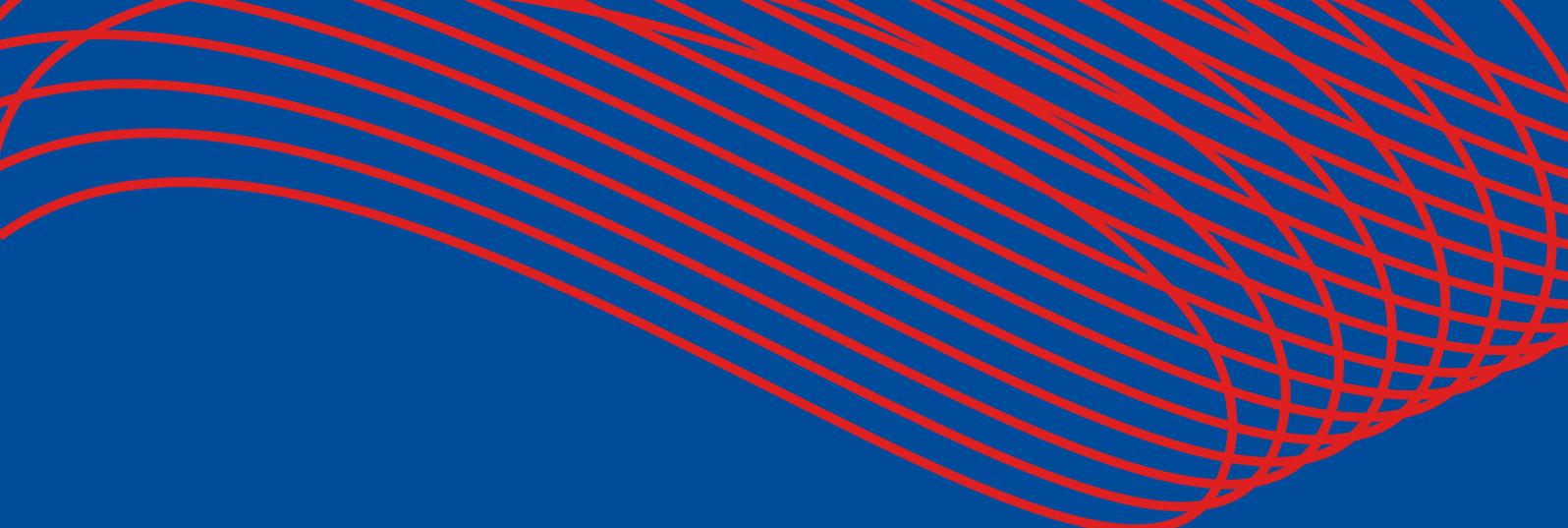
Membre de l'Union régionale Hlm Grand Est

FNAVDL 2020-2021

Fonds National Accompagnement Vers et Dans le Logement

LES PROJETS DES BAILLEURS SOCIAUX CHAMPARDENNAIS





SOMMAIRE

- 3** Rappel de la réforme FNAVDL

- 4** 2020-2021 en chiffres

- 5** Fiche 1 - Projet interbailleurs rémois : élargissement du projet APRIL

- 6** Fiche 2 - Accompagnement des publics ayant des problèmes d'incurie et de diogène

- 7** Fiche 3 - Accompagnement des locataires en difficulté

- 8** Fiche 4 - Poursuite du projet DECLIC - équipe mobile d'entraide



2020

LA REFORME FNAVDL

2020 : la réforme FNAVDL

A partir de 2020, le nouveau programme d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) se met en place, intégrant le programme « Hlm accompagnés » conformément aux dispositions de la clause de revoyure conclue avec l'Etat en avril 2019. Ce nouveau programme, qui dispose de 15 millions d'euros de moyens complémentaires via un apport de la CGLLS, permet de soutenir des projets présentés par les organismes Hlm, en partenariat avec le milieu associatif, pour l'accès et le maintien dans le logement de ménages rencontrant des difficultés économiques et sociales.

Ce nouveau programme fait l'objet d'un cahier des charges national, issu d'une concertation étroite entre l'État et l'USH. Il repose sur une évolution de la gouvernance du Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL), l'USH intégrant le Comité de gestion national.

2020 - 2021

EN CHIFFRES

Projets portés par les bailleurs :

2 projets dans le 08
1 projet dans le 51
1 projet dans le 10

Des projets
subventionnés à
hauteur de 165 510€

Près de 300 ménages
accompagnés

ELARGISSEMENT DU PROJET APRIL : UN DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXPULSIONS



Le projet en quelques mots



Pilote :

Projet inter-bailleurs rémois
Plurial Novilia – Le Foyer Rémois –
Reims Habitat

Association : Club de Prévention



Nature :

Maintien



Mots clés:

Prévention des expulsions
Aller-vers



Périmètre d'action :

Epernay et Reims

APRIL est un dispositif expérimenté sur le territoire sparnacien depuis 2014. En 2017, il s'est étendu au niveau des partenaires, projet interbailleurs, mais également au niveau de son périmètre d'intervention, à savoir Reims sur le quartier Croix-Rouge. Le projet 2021 a permis d'élargir la zone d'intervention à l'ensemble des locataires des bailleurs sociaux rémois.

APRIL vise à proposer une réponse adaptée à la problématique de la prévention des expulsions, avec l'objectif sous-tendu de favoriser un retour vers les dispositifs de droit commun.

Il intervient à tous les stades de l'impayé précontentieux, contentieux ainsi qu'en réponse au défaut d'entretien ou d'hygiène du logement.

Il propose un accompagnement social gradué, évolutif, ajustable aux besoins des personnes avec pour objectif la reprise des paiements de loyers et la sécurisation des parcours de locataires en difficulté dans le logement. De manière plus ciblée, l'objectif est d'agir au travers de la prévention des situations d'impayés de loyers et d'expulsions locatives, d'éviter les situations de ruptures et tenter de reprendre contact avec les locataires en difficulté. Il vise également à favoriser la signature et le respect des protocoles de prévention de l'expulsion, de promouvoir l'accompagnement dans le logement et limiter les expulsions, et de ce fait les entrées en structure d'hébergement.



Les objectifs

- o Prévenir les situations d'impayés de loyers et d'expulsions locatives par un accompagnement souple, adapté, évolutif et réactif
- o Eviter les situations de rupture et tenter de reprendre contact avec les locataires en difficulté
- o Favoriser la signature et le respect des protocoles de prévention de l'expulsion
- o Promouvoir l'accompagnement dans le logement
- o Limiter les expulsions et donc les entrées en structure d'hébergement
- o Favoriser un retour vers les dispositifs de droit commun
- o Apporter une réponse globale au parcours résidentiel des familles accompagnées

Une démarche interbailleurs

L'approche interbailleurs a permis d'apporter une réponse harmonisée et homogène aux problématiques de prévention des expulsions à l'échelle du projet. En terme de dynamique partenariale, le Club de prévention partenaire du dispositif joue un rôle central dans la mesure où il est le porteur d'une forme de continuité de pratiques et d'échanges sur les procédures d'expulsion des trois bailleurs.

Le public cible

Les locataires en situation d'impayés de loyer.
Les locataires pour lesquels ni les bailleurs ni les partenaires sociaux n'ont pu entrer en contact.
Les locataires dont le comportement génère des troubles de voisinage.
Les locataires pour lesquels un défaut d'entretien du logement ou d'hygiène aura pu être constaté.

L'accompagnement :

Riche de leur expérience passée sur les autres territoires, l'estimation du nombre de ménages accompagnés par an est de 160 à 210 pour l'ensemble des bailleurs, soit 3-4 ETP.

L'accompagnement peut varier selon les problématiques rencontrées et le niveau de besoin. Les actions se font en trois étapes : l'arpentage (1/2 mois), l'accompagnement (6 mois) et le passage de relais (1/2 mois).

Le financement du projet :

Un projet estimé à 880 000€ pour la totalité de sa durée, 4 ans. Il est financé à hauteur de 360 000€ par les bailleurs sociaux (soit 41% du coût global) et subventionné de 90 000€ pour 2021 par le FNAVDL.

Les partenaires financiers sont : la CAF, le FSI, le Département de la Marne, les bailleurs sociaux, ALS, AG2R

Un projet animé dans trois instances :

Un comité de suivi opérationnel, un comité partenarial, un comité de pilotage

Les partenaires du projet :

- Les bailleurs sociaux : Plurial Novilia, Le Foyer Rémois, Reims Habitat
- Action Logement Services
- Le CCAS de Reims
- Le Conseil Départemental
- La CCAPEX
- Les services de l'Etat chargés du relogement et/ou de la gestion du contingent préfectoral
- La CAF
- La CPEL

ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES EN DIFFICULTE PROBLEMES D'INCURIE ET DE DIOGENE



Le projet en quelques mots



Pilote :

Espace Habitat

Association :

UDAF 08



Nature :

Maintien



Mots clés:

Démarche personnalisée et personnalisable
Aller-vers



Périmètre d'action :

Les Ardennes

Face à l'augmentation exponentielle des problématiques d'incurie et de Diogène de leurs locataires, Espace Habitat a développé un partenariat avec l'UDAF 08 dans le but d'accompagner ses locataires en difficulté. Ce projet partenarial inscrit dans le cadre du FNAVDL 2021, fait partie d'une démarche plus globale de l'organisme d'habitat social. Espace Habitat a développé un service social composé de deux chargées d'accompagnement, d'un contrat en apprentissage Master 2 développement et intervention sociale et de trois adultes relais afin de proposer des actions d'accompagnement à ses locataires en difficulté. Souvent d'origine médicale les problématiques d'incurie et de Diogène touchent le domaine de la santé mentale. Un diagnostic et une prise en charge par une équipe qualifiée est donc nécessaire pour assurer l'adhésion du locataire au dispositif et l'accompagner au mieux dans son parcours.

Le public cible

Les locataires en situation d'impayés de loyer.
Les locataires pour lesquels ni les bailleurs ni les partenaires sociaux n'ont pu entrer en contact.
Les locataires dont le comportement génère des troubles de voisinage.
Les locataires pour lesquels un défaut d'entretien du logement ou d'hygiène aura pu être constaté.

L'accompagnement :

L'équipe de l'UDAF 08 ira à la rencontre des ménages pour comprendre et analyser les causes des difficultés, repérer les risques et apporter des réponses appropriées.

- o Etablir un diagnostic
- o Repérer les risques
- o Définir l'accompagnement à mettre en place
- o Repérer les partenaires du territoire
- o Favoriser les collaborations en faisant du lien, notamment avec les acteurs de la santé mentale

10 familles seront accompagnées dans le cadre de ce projet.



Les objectifs

- o Faciliter le maintien dans le logement
- o Prévenir l'expulsion des locataires en situation d'incurie et de Diogène
- o Développer une approche partenariale de la prise en compte de l'incurie dans le logement, qui tient compte des spécificités de chacun

Le financement du projet :

Un projet estimé à 42 000€. Il est financé à hauteur de 9 000€ par le bailleur et subventionné de 33 000€ pour 2021 par le FNAVDL.
Convention reconductible sur trois ans.

Un projet animé :

Un comité de suivi opérationnel se réunit mensuellement.



ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES EN DIFFICULTE



Le projet en quelques mots



Pilote :

HABITAT 08

Association :

UDAF 08



Nature :

Accès et maintien



Mots clés:

Démarche personnalisée et personnalisable

Aller-vers



Périmètre d'action :

Les Ardennes

Force est de constater que de plus en plus de ménages ardennais ont des difficultés d'accès et de maintien dans le logement. En réponse à cette problématique grandissante, HABITAT 08 s'engage, dans le cadre du Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement 2021, dans un nouveau projet d'accompagnement de leurs locataires en difficulté. En partenariat avec l'UDAF 08, le bailleur ardennais met en place à travers ce projet, un accompagnement vers et dans le logement des personnes et familles qui ne peuvent pas accéder sans aide à un logement ordinaire. Au travers de ce projet il convient de favoriser les dispositifs d'accompagnement permettant un accès direct au logement, les sorties de l'hébergement vers le logement et le soutien des ménages dans la période qui suit le relogement ainsi que la prévention des expulsions.

Le public cible :

Ménages DALO et non DALO

Ménages dont le relogement est reconnu prioritaire et urgent au titre du DALO et des personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, à accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir. tout demandeur de logement social venant du privé et ayant indiqué dans la formulaire cerfa V4 les motifs :

habitat de fortune, bidonville, habitat mobile, logement non décent ou indigne.

L'accompagnement :

Les actions portées par l'UDAF 08 s'articule autour de l'élaboration de diagnostic social et d'accompagnement vers et dans le logement . 10 à 15 mesures d'accompagnement sont estimées dans la convention partenariale.

Bilan 1er semestre 2022 :

54 ménages ont bénéficié d'un diagnostic social dont 5 pour lesquels un accompagnement social sera à réaliser.



Les objectifs

- o Favoriser l'insertion dans le logement des personnes en proie à des difficultés d'ordre social ou économique.
- o Adapter la solution logement en fonction du diagnostic social
- o Permettre le maintien dans le logement social par un accompagnement adapté

Le financement du projet :

Le projet est estimé à 60 000€ pour 2021. Le financement apporté par le bailleur est de 6 000€ et est subventionné à hauteur de 30 000€ par le FNAVDL. D'autres sources de financement sont envisagées comme le FEDER.

La convention est d'un an renouvelable une fois par avenant dans la limite d'une durée totale de 48 mois.

Un projet animé :

Un comité de pilotage.

Un bilan intermédiaire est demandé, ce dernier permettra l'évaluation de l'action par un suivi quantitatif et qualitatif de l'action.





Le projet en quelques mots



Pilote :

Troyes Aube Habitat

Association :

Association Aurore - Foyer Auboïs



Nature :

Maintien



Mots clés:

souffrance psychique et/ou
problèmes d'addiction
équipe mobile



Périmètre d'action :

L'Aube, notamment les QPV

"Declic" est un dispositif mis en place sur le territoire auboïs depuis 2017 et initié par anciennement Troyes Habitat. Il permet d'identifier des ménages en souffrance échappant aux radars habituels, d'apporter un accompagnement sur-mesure au public concerné dont l'investissement ne pouvait être porté par les seuls bailleurs sociaux, de maintenir une solution logement, de partager des problématiques entre partenaires amenant à une meilleure connaissance et compréhension du travail effectué par chacun. Sur les trois années de la première convention 120 ménages ont pu faire l'objet d'un signalement sur le patrimoine des bailleurs, à la fois par les bailleurs eux-mêmes mais également par divers partenaires. 96 d'entre eux ont bénéficié d'un accompagnement permettant dans la quasi-totalité des cas un maintien dans un logement. C'est dans cette volonté partenariale de faire perdurer le dispositif DECLIC qu'une reconduction du projet pour le FNAVDL 2020 a été actée.

Une démarche interbailleurs

Initiée par Troyes Habitat en 2016. Le projet DECLIC est un projet partenarial associant à la fois l'association Aurore - Foyer Auboïs, Plurial Novilia et anciennement Aube Immobilier.

Le public cible

Toute personne, locataire de Troyes Aube Habitat en souffrance psychique et/ou d'addiction, qu'il soit dans un logement ou entrant depuis peu. les personnes sortant de centre de détention ou d'hôpital.

L'accompagnement :

Le dispositif "DECLIC" permet d'établir un diagnostic de la situation sociale de la personne au regard de son autonomie et de sa capacité à assumer les responsabilités d'un locataire. Cette étape est primordiale pour orienter efficacement le locataire dans son parcours logement et d'évaluer le niveau d'accompagnement nécessaire à mettre en place.



Les objectifs

- o Eviter les situations de rupture et reprendre le contact avec les locataires en souffrance psychique et/ou d'addiction par une offre médico-sociale.
- o Prévenir les situations conflictuelles ou les comportements inadaptés par une médiation.

Le financement du projet :

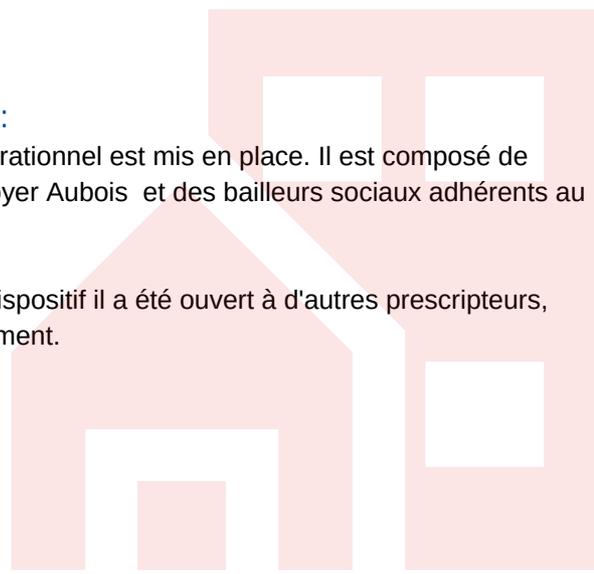
Le coût du projet en 2016 est estimé à 426 240€ pour les trois ans de la convention. la subvention FNAVDL pour cette même période est à hauteur de 200 000€. Le coût prévu par situation est de 2 573€.

En 2020, la subvention accordée par le FNAVDL est d'environ 32 200€.

Un projet animé :

Un comité de suivi opérationnel est mis en place. Il est composé de l'association Aurore-Foyer Auboïs et des bailleurs sociaux adhérents au dispositif.

Afin de pérenniser le dispositif il a été ouvert à d'autres prescripteurs, notamment le Département.





 **ARCA**
Champagne-Ardenne
Membre de l'Union régionale Hlm Grand Est

